

Qu'est-ce que le bois de chauffage traité à la chaleur ?

Pour trouver le meilleur bois de chauffage à utiliser lors de vos activités en camping ou à la maison, vous pourrez dorénavant envisager le bois de chauffage séché au four et traité à la chaleur. Nous savons ce que vous pensez, tout le bois de chauffage n'est-il pas finalement traité thermiquement lorsqu'il est brûlé? Pas exactement.

On peut alors se demander en premier lieu ce qu'est le bois de chauffage traité à la chaleur?

En un mot, le bois de chauffage traité à la chaleur est un bois de chauffage qui a préalablement été séché au four puis à la chaleur pour atteindre une température permettant d'éliminer les insectes et agents pathogènes pouvant se trouver dans la fibre. Celui-ci s'allume plus facilement que le bois traditionnel séché à l'air et il brûle efficacement.

Contrairement au bois de chauffage traditionnel, plus ou moins bien séché à l'air (que vous trouvez sur le marché), le bois de chauffage certifié et traité à la chaleur est sécuritaire et de qualité. Le bois de chauffage traditionnel que vous pourriez utiliser pour faire un feu sera toujours en mesure d'expulser, durant son entreposage, des insectes et des agents pathogènes avant de brûler.

Par conséquent, utiliser du bois traité à la chaleur est la meilleure option qui soit en matière de qualité, de facilité d'allumage et de combustion, sans compter l'inexistence de propagation d'insectes et d'agents pathogènes dans votre environnement.

1- Comment le bois de chauffage est-il traité à la chaleur?

Bien que le processus semble facile à première vue, il n'en est rien. Il faut garder à l'esprit que lors du traitement à la chaleur, le bois lui-même doit être chauffé. Il s'agit d'un procédé similaire à la pasteurisation.

Le traitement en question doit durer assez longtemps pour supprimer les problèmes causés par les ravageurs présents dans le bois. L'objectif consiste à chauffer suffisamment le bois pour tuer tous insectes et agents pathogènes s'y trouvant et en diminuer l'humidité, d'où sa grande qualité pour le chauffage.

Il doit par conséquent atteindre la température appropriée sans pour autant se détériorer. La façon de faire consiste à placer le bois dans une chambre de traitement à la chaleur (une sorte de four) jusqu'à ce que son centre atteigne la température létale pour tuer tous les insectes et parasites.

Il existe deux principales normes (exigences) de traitement à la chaleur du bois de chauffage :

- Canada et É.-U.(T314-b): 133°F(56°C) pour 30 min
- Canada (É.-U.-export) - É.-U.(T314-a): 140°F(60°C) pour 60 min *

*Grâce au « PROGRAMME DE BOIS DE CHAUFFAGE TRAITÉ À LA CHALEUR (PBCTC) » le QWEB a sélectionné la norme de 140°F (60°C) /60 minutes afin de rencontrer les deux normes.

Pour plus d'information, rendez-vous au: quebecwoodexport.com/ht-boisdechauffage-programme

2- Bois de chauffage « séché au four » versus « traité à la chaleur (HT) »: Quelle est la différence?

Marques reconnues

KD : Kiln Dried = Séché au four

HT : Heat Treated = Traité à la chaleur

Le bois de chauffage traité à la chaleur est aussi séché au four. Cependant, le bois de chauffage séché au four n'est pas nécessairement traité à la chaleur s'il n'a pas été certifié pour atteindre les températures et le temps exigés. Ceci requiert des équipements de mesures précises installés dans le bois.

Le séchage au four a pour objectif d'éliminer efficacement l'humidité pour atteindre un taux d'environ 10 à 20 pour cent. La baisse d'humidité assure une combustion efficace pour la production de chaleur, le bon fonctionnement des équipements et la protection de l'environnement.

De plus, le bois de chauffage certifié et traité thermiquement (HT) peut être autorisé par l'ACIA à se déplacer entre les zones réglementées. L'ACIA est l'organisation nationale de protection des végétaux au Canada.

Ce bois de chauffage traité à la chaleur est donc la meilleure façon de contribuer à la protection des forêts privées et publiques, des parcs et arbres en milieux urbains.

3- Le bois de chauffage traité thermiquement doit-il être certifié?

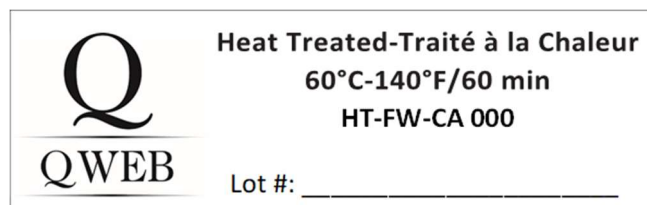
Seuls les producteurs de bois de chauffage certifiés par un organisme de surveillance approuvé assurent un traitement respectant les normes phytosanitaires reconnues.

Seul ce bois de chauffage certifié, traité à la chaleur (HT), peut garantir l'élimination d'insectes ou d'agents pathogènes.

La certification garantit un bois de chauffage traité à la chaleur. Le produit porte une identification et un emballage approuvé obligatoire.

Le bois de chauffage certifié et traité thermiquement est la solution la plus sécuritaire, pouvant être utilisé n'importe où et sans danger de propagation d'insectes ou de pathogènes.

Repérer sur ou sous l'emballage scellé cette marque de certification avant de l'acheter.



Les compagnies approuvées par le PROGRAMME DE BOIS DE CHAUFFAGE TRAITÉ À LA CHALEUR (PBCTC) du QWEB sont listées sur le site suivant :

quebecwoodexport.com/ht-boisdechauffage-programme

L’emballage et la marque de certification du QWEB assurent la validité et la traçabilité du traitement thermique. Le programme prévu par le QWEB est actuellement le seul programme canadien de certification de bois de chauffage traité à la chaleur au Canada. Il est également le seul programme canadien répondant à la norme d’importation des États-Unis. Celle-ci est détaillée dans le document que vous pouvez consulter à l’aide de l’hyperlien suivant.

“Ne soyez pas retardé à la frontière : Assurez-vous que votre bois de chauffage a été traité thermiquement”

https://www.aphis.usda.gov/publications/plant_health/2015/fs-heat-treat-firewood.pdf

4- Ce que peut faire le grand public et pourquoi cela est-il important?

Le déplacement du bois de chauffage non certifié traité à la chaleur, depuis ou vers votre maison, terrain de camping ou chalet, peut propager des espèces envahissantes (insectes et maladies).

Lorsque vous avez besoin de bois de chauffage, rappelez-vous de ce qui suit :

- Utilisez uniquement du bois de chauffage certifié traité à la chaleur (HT) ou utilisez du bois de chauffage provenant d'une source locale (à moins de 80 km) où vous comptez le brûler.
- Sur les terrains de camping et les parcs, brûlez du bois de chauffage provenant de sources locales et laissez-le sur place ou achetez du bois de chauffage certifié traité à la chaleur (HT). Demandez au site visité les exigences à respecter en matière de bois de chauffage.
- Ne déplacez pas de bois de chauffage qui n’est pas certifié traité à la chaleur (HT).
- Respectez les restrictions de mouvement du bois de chauffage en vertu des réglementations phytosanitaires.

Voir ces liens pour mieux connaître les restrictions réglementaires sur le bois de chauffage.

Dangers liés au déplacement du bois de chauffage.

<https://inspection.canada.ca/protection-des-vegetaux/forets/ne-deplacez-pas-le-bois-de-chauffage/bois-de-chauffage/fra/1330963478693/1330963579986>

Que contient mon bois de chauffage, et pourquoi est-ce important?

<https://science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/97858.html>

Ne déplacez pas le bois de chauffage – Prévenez la dissémination des phytoravageurs.

<https://inspection.canada.ca/protection-des-vegetaux/forets/ne-deplacez-pas-le-bois-de-chauffage/fra/1500309474824/1500309544561>

Ne déplacez pas le bois de chauffage : joignez-vous à la lutte contre les espèces envahissantes.

<https://inspection.canada.ca/chroniques-360/sante-des-vegetaux/ne-deplacez-pas-le-bois-de-chauffage/fra/1518465790617/1518465790984>